



CHAUMONT-SUR-THARONNE

Conseil Municipal du 04 février 2021 COMPTE RENDU

Le quatre février deux mille vingt et un, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Chaumont-sur-Tharonne, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Laurent AUGER, Maire.

Les convocations avaient été adressées le 29 janvier 2021 par le maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents ou représentés : 15 votants : 15

Etaient présents : AUGER Laurent, VALTER Francis, PAUL Patrice, MUNIER Laetitia, Brigitte ROUILLON, MERVEN Patrick, Thierry ROUILLON, CUVILLIER Alexis, CUVILLIER Emilie, DELETANG Alain, SIMONNET Claire, PETIT Stéphanie,

Etaient absents mais avaient donné pouvoir

PICOT Rose-Marie à Emilie CUVILLIER

RABOIN Sabine à Laurent AUGER

LEFORT Carole à Francis VALTER

Claire SIMONNET a été désignée comme secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h35.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2021, après la prise en compte des remarques de madame Claire Simonnet. (vote pour l'abandon du projet chaudière biomasse de M. Alain Delétang : Abstention au lieu de Pour. Résultat du vote 12 POUR ; 1 ABSTENTION et 2 CONTRE)

1. COLIS DE NOEL - PERSONNEL COMMUNAL

Tous les ans, la commune offre un colis de Noël à chaque agent du personnel communal. Cette année, afin de pouvoir régler la facture de ces colis en instance, le comptable public a demandé une délibération validant cette décision. Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'octroyer un colis de Noël aux agents communaux au titre de l'année 2020 et d'inscrire cette dépense au compte 6478 « Autres charges sociales »

2. CREATION DE POSTE - TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment son article 34, et considérant deux avancements de grade au titre de l'année 2021 et une nomination en tant que titulaire d'un agent stagiaire, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de créer deux postes d'adjoint technique de 2ème classe et un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} mars 2021.

3. DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021

Certains projets envisagés au budget primitif 2021 de la commune peuvent bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Les projets éligibles pour la DETR sont pour notre commune ceux dont le coût prévisionnel hors taxe est supérieur à 6 000€. Monsieur Francis Valter a présenté à l'Assemblée les quatre dossiers envisageables titre de la DETR 2021 : le projet « Cœur de Folie » ; le projet « Les promenades du Mardelay » ; l'installation d'une réserve de récupération des eaux de pluie et l'achat de tableaux numériques et d'ordinateurs pour l'école.

Le projet « Cœur de Folie » comprend l'aménagement du site des anciens ateliers mais va au-delà de cette place. Il intègre l'ensemble des bâtiments de la Cour Vaussion et des rues adjacentes. Un premier état des lieux a été réalisé par le comité du patrimoine et un plan pluriannuel des travaux fixé.

Sont envisagés pour 2021 des travaux de toiture et d'isolation, la réhabilitation de la structure des bâtiments, un ensemble d'études faites par le Comité d'Architecture et d'Environnement (CAUE) de Loir-et-Cher pour un montant total prévisionnel de 134 000 euros.

Pour le financement, il sera à étudier la capacité d'autofinancement souhaitée, le recours éventuel à l'emprunt (taux faible actuellement).

Le projet « Les promenades du Mardelay », vise à réduire l'espace dédié à la déchetterie et réaménager l'ensemble de l'espace autour du Mardelay avec comme axe la biodiversité, le changement climatique ..., à la fois lieu de pédagogie et de promenade.

Pour 2021, il est envisagé la somme de 19 000 euros qui intégrerait des études d'environnement et l'achat d'un broyeur. Ce dernier pourrait être mis à la disposition des administrés lorsqu'ils viennent à la plate-forme de déchets verts apporter des branchages. Ils pourraient ainsi repartir avec leur compost.

Le projet de récupération des eaux de pluie, soit 10 000 euros pour l'achat de la structure de stockage et sa protection. Cela permettrait de pouvoir arroser le terrain du stade avec l'eau de pluie récupérée et stockée. Vu les sécheresses successives et le coût d'un gazon, il est dommage de le laisser « griller »

Enfin le dernier projet concerne l'achat de deux tableaux numériques et d'ordinateurs pour 7 000 euros. Ce projet a déjà obtenu l'accord d'une subvention dans le cadre d'un appel à projet lancé par l'Education nationale.

Le Conseil municipal après présentation de ces quatre projets a décidé à l'unanimité de solliciter au titre de la DETR 2021 une subvention au taux le plus large possible.

4. PARTICIPATION POUR LE PROJET DE FILM « Courjumelle, le village 1935 »

Emilie Cuvillier présente la demande de Monsieur Jean-Claude Raoult. L'intéressé, réalisateur en 2017 du film « Courjumelle », a l'intention de tourner une suite avec des séquences à Chaumont sur Tharonne. Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de lui accorder une subvention d'un montant de 5 000 euros pour ce projet de film intitulé « Courjumelle, le village 1935 »

5. INFORMATIONS DIVERSES

↳ Vaccinations COVID

Patrice Paul précise que le centre ouvert à l'IMDS à Lamotte-Beuvron, reçoit environ 108 doses par semaine. 60% des personnes vaccinées les premiers jours sur ce centre étaient extérieures au secteur.

Pour les personnes ayant des difficultés à prendre un rendez-vous sur internet via Doctolib, les agents de la mairie peuvent aider et faire l'inscription pour la personne.

Actuellement, il n'y a pas de place de disponible pour ce centre de vaccination, ni même à proximité.

↳ Informations sur les nouvelles mesures liées à la crise sanitaire pour la restauration scolaire.

Laetitia Munier indique que l'ensemble des mesures (élèves déjeunant par classe, distanciation à table, distance de 2 mètres entre chaque groupe, port du masque sauf pour la prise des aliments et des boissons ...) ont déjà été mises en place et respectées. A été mis place ces derniers jours, le service de l'eau et du pain par les agents et non plus en libre-service sur les tables.

↳ Adresse mel de la commune

Laurent Auger remercie Carole Lefort pour son investissement et son travail sur ce dossier. Il informe les membres de l'Assemblée que de nouvelles adresses sécurisées et permettant une meilleure lisibilité professionnelle ont été mise en place. Les anciennes adresses sont toujours actives mais renvoyées automatiquement vers les nouvelles.

Un listing de ces nouvelles adresses sera envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux.

↳ Retour de la commission finance intercommunale

Claire Simonnet informe que le débat d'orientation budgétaire a été présenté lors du dernier conseil communautaire. De nombreuses subventions accordées l'an passé ne sont toujours pas arrivées. De ce fait, la communauté de communes a recours cette année à un emprunt d'un million d'euros au taux de 0.54 %.

Il est envisagé pour 2021 de finir les gros travaux (couverture de la piscine de Nouan, courts de tennis couverts à Lamotte-Beuvron) et aucun investissement conséquent de prévu.

Environ 30 % de touristes en moins sur le secteur et perspective identique pour cette année, il a été anticipé une chute des recettes d'environ 50%, une baisse de 10% des recettes de fonctionnement, une hausse de la masse salariale (personnel de la piscine). L'attribution de compensation ne baissera pas.

L'aide « Urgence éco » totalise quinze demandes.

Une augmentation de l'aide à l'installation des entreprises ayant été constatée, déjà 100% du budget consommé en début d'année, son montant sera révisé. Une entreprise s'installant sur notre commune a déposé un dossier (M. Huré pour une entreprise de destruction de nuisibles (souris, rats, frelons, guêpes, puces ...)).

Thierry Rouillon demande qui a abondé le fond d'aide « urgence éco ». Claire Simonnet lui répond toutes les communes sauf Chaon.

↳ Retour du Comité syndical du Pays de Grande Sologne et visite de Pascal Bioulac, Président du Pays de Grande Sologne et d'Agnès Thibault, Vice-Présidente

Francis Valter précise que le document de préparation a été envoyé en amont du Comité aux deux membres suppléants (Sabine Raboin et Stéphanie Petit). La réunion portait sur le débat d'orientation budgétaire. Leur budget ne comporte que du fonctionnement, pas de section d'investissement.

Francis Valter rappelle les missions principales du Pays et en priorité l'aménagement cohérent du territoire sur 25 communes. Le comité a travaillé sur l'obligation de mettre en place un SCOT (Schéma de cohérence territoriale) à l'échelle du territoire. Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Tout d'abord le travail consiste à analyser le PADD qui est composé à la fois d'une photo et de l'évolution possible à partir de données chiffrées sur la population, les commerces, les entreprises, les déplacements de la population, les modes de vies ...

On constate par exemple sur le territoire une diminution de la population, des difficultés pour les projets à trouver des investisseurs. Le territoire se trouve « coincé » entre deux pôles importants, le pôle Orléans et celui de Vierzon–Bourges.

Après le constat, des orientations vont être discutées. Francis Valter précise que les grandes orientations sont opposables juridiquement aux communes (recours possible). C'est un point important car les documents

d'urbanisme du SCOT devront être ensuite intégrés dans les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux et ensuite repris par les communes.

2021 est une année où tous les programmes (Européen, régional) arrivent à échéance.

Pour capter des subventions, il est plus logique que les projets soient préparés en amont que l'inverse, faire des projets pour bénéficier des subventions du moment.

14. QUESTIONS DIVERSES

↳ Claire Simonnet demande si la commune sera obligée de refaire le chemin, nouveau tracé sur la propriété de monsieur Tranchant, suite aux pluies. Laurent Auger lui répond que les chemins ne sont pas en calcaire donc pas de dégradation possible en cas de fortes pluies.

↳ Stéphanie Petit fait remonter une question d'un administré, qui souhaite savoir quand les travaux de l'aire de jeux du champ de foire seront terminés. Patrice Paul lui répond que suite à une malfaçon de la part de l'entreprise, tous les sols en ludosol doivent être refaits. Toutefois, pour les refaire, il faut certaines conditions climatiques (pas de pluie, pas de gel, certaines températures...).

Jusqu'à la fin des travaux, l'accès à l'aire de jeux est interdit à toute personne en dehors du personnel de service. Les personnes qui utiliseraient les jeux engageraient leur responsabilité

FIN DE SEANCE - 20H40

Fait à Chaumont-sur-Tharonne, le 08/02/2021

Le Maire

Laurent AUGER

